



Vente d'objets devant une salle de concert

Par **Mitsuko**, le **17/05/2011** à **22:21**

Bonjour,

Je participe le 11 juin 2011 à un concert de Pop Coréenne au Zénith de Paris.

Un projet de Fan est d'utiliser des bracelets lumineux pour agrémenter le concert.

Comme ce genre d'objet se vend par lot de cent, j'aurai voulu me proposer pour en acheter et ensuite les procurer aux gens participant au concert, moyennant un remboursement de 50c par lot de 5 bracelets, prix auquel je les achèterais.

Je ne me ferai pas de bénéfice, et percevoir cette contrepartie financière serait exclusivement pour couvrir les frais.

Sous quelles conditions puis-je les distribuer devant le Zénith le Samedi 11 juin dans la journée?

Cordialement.

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **22:43**

Vous ne les distribuez pas, vous les vendez donc il vous faut l'autorisation de la préfecture pour vendre sur le domaine public, ou du lieu du concert si vous vendez sur son terrain.

De plus, vous devez avoir un statut juridique (commerçant, autoentrepreneur), vous devrez reverser la TVA à l'Etat, déclarer votre chiffre d'affaire, payer les charges sociales etc.